

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 7 mars 2019.
2. Vote des taux d'imposition 2019.
3. Approbations des Comptes de gestion 2018 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
4. Approbations des Comptes Administratifs 2018 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
5. Propositions d'affectations des résultats des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
6. Vote des budgets primitifs 2019 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
7. Proposition d'assistance du cabinet Casadeï pour défendre la Commune contre l'Association Syndicale Libre et le syndicat de copropriété de Chamerolles concernant la dette d'eau.
8. Proposition d'échange de terrain ou d'acquisition de la parcelle située à l'emplacement réservé n°26, au lotissement des Forestières.
9. Proposition de choix de l'entreprise pour la mise en place de feux tricolores au carrefour de la Grande Rue et de la route de Gallerand.
10. Affaires diverses.

Etaient présents : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, P.LABRUNE, C.BARBIER, P.THASUREAUX DE LEVARE, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absente excusée : C.LOISEAU.

Absents représentés : V.GOUEFFON par JC.BOUDIN, C.DEGUIL par C.BARBIER, C.LORENTZ par S.BOUDIN.

Secrétaire de séance : C.BARBIER

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant :

- Proposition d'attribution d'une subvention au CFA de SORIGNY.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal, vu le produit fiscal attendu, vu les prévisions budgétaires de l'année 2019, et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,25 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,75 %

Comptes de gestion 2018 - Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la Commune de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du budget de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Comptes Administratifs 2018 - Commune et budgets annexes

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur BOUDIN Jean Claude, 1^{er} adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2018 dressé par Monsieur LEGRAND Gérard, Maire de la Commune de CHILLEURS AUX BOIS.

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2018, lesquels peuvent se résumer par les tableaux joints.
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion votés ce jour, relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Budget communal - Approbation du Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate pour l'exercice 2018 (du 01.01.2018 au 31.12.2018) :

- un excédent de fonctionnement de : 50 878,82 €
 - un déficit d'investissement de : 61 708,30 €
 - un déficit de reste à réaliser en investissement : 131 430,00 €
- (RAR dépenses : 147 630 € + RAR recettes : 16 200 €)

Constate un cumul au 31 décembre 2018 :

- un excédent de fonctionnement de : 368 248,31 €
- un déficit d'investissement de : 78 463,62 €
- un déficit en RAR en investissement de : 131 430,00 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 de la Commune

Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2018 de la Commune, constate un cumul au 31 décembre 2018 :

- un excédent de fonctionnement de : 368 248,31 €
 - un déficit d'investissement de : 78 463,62 €
 - un déficit de restes à réaliser en investissement de : 131 430,00 €
- (RAR dépenses : 147 630 € + RAR recettes: 16 200 €)

Soit un besoin de financement de 209 893,62 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 158 354,69 €
- en déficit d'investissement D 001 = 78 463,62 €
- en recette d'investissement R 1068 = 209 893,62 €

Budget Communal - Vote du budget unique 2019

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget communal 2019, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2019 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 540 572,69 €
Section d'investissement : 555 188,79 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Comptes de gestion 2018 - Service Assainissement

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Service d'Assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Service d'Assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget du Service Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2018

M. BOUDIN Jean Claude prend la présidence de la séance lors du vote, alors que M. LEGRAND Gérard, Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2018 (du 01.01.18 au 31.12.18) :

• un excédent de fonctionnement de :	39 097,68 €
• un excédent d'investissement de :	25 252,79 €
• un reste à réaliser en investissement de :	0,00 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2018 :

• un excédent de fonctionnement de :	99 687,44 €
• un excédent d'investissement de :	163 881,30 €
• un reste à réaliser en investissement :	0,00 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 du service Assainissement

Budget du Service Assainissement - Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2018 du service d'Assainissement, constate un cumul au 31 décembre 2018 :

• un excédent de fonctionnement de :	99 687,44 €
• un excédent d'investissement de :	163 881,30 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement : R 002 = 99 687,44 €
- en recette d'investissement : R 001 = 163 881,30 €

Budget du Service Assainissement - Vote du budget unique 2019

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service d'Assainissement, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2019 du Service d'Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 197 797,63 €
- Section d'investissement à : 243 521,53 €

Le budget primitif est établi avec la reprise des résultats antérieurs et est voté à l'unanimité.

Compte de gestion 2018 - Service de l'Eau

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du Service de l'Eau de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 du Service des Eaux, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Service de l'Eau - Approbation du Compte Administratif 2018

M. BOUDIN Jean Claude prend la présidence de la séance lors du vote, alors que M. LEGRAND Gérard, Maire, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2018 (du 01.01.18 au 31.12.18) :

- un excédent de fonctionnement de : 587,31 €
- un déficit d'investissement de : 7 786,80 €

Et constate un cumul au 31.12.2018:

- un excédent de fonctionnement de : 96 966,40 €
- un déficit d'investissement de : 6 084,24 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2018 du service de l'Eau.

Budget Service de l'Eau - Affectation des résultats de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, vu les résultats du Compte Administratif 2018 du Service de l'Eau, constate un cumul au 31.12.2018 :

- un excédent de fonctionnement de : 96 966,40 €
- un déficit d'investissement de : 6 084,24 €
- Soit un besoin de financement de : 6 084,24 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 90 882,16 €
- en recette d'investissement R 1068 = 6 084,24 €

Budget Service de l'Eau - Vote du budget unique 2019

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget du service de l'Eau 2019, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2019 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 275 846,12 €
- Section d'investissement à : 89 792,49 €

Le budget primitif est établi avec la reprise des résultats antérieurs et est voté à l'unanimité.

Subvention au CFA de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de SORIGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention déposée par le CFA de la Maison Familiale d'éducation et d'orientation de SORIGNY (37). Un jeune Chilleurois fréquente cet établissement. Le montant accordé l'année précédente était de 75 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 75 € au titre de l'année 2019 au CFA de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de SORIGNY et charge Monsieur le Maire de mandater ladite subvention à l'article 6574.

Assistance de la Société d'avocats CASADEI-JUNG pour défendre la Commune contre l'ASL et le Syndicat des copropriétaires concernant les dettes d'eau du Domaine de Chamerolles.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les dettes d'eau de l'Association Syndicale Libre du Domaine de Chamerolles s'élèvent désormais à plus de 100 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander l'assistance de la Société d'avocats CASADEI-JUNG pour défendre la Commune contre l'Association Syndicale Libre du Domaine de Chamerolles et le Syndicat des copropriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande d'assistance de la Société d'avocats CASADEI-JUNG pour défendre la Commune contre l'Association Syndicale Libre du Domaine de Chamerolles et le Syndicat des copropriétaires et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un des adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Lotissement des Forestières - Echange de parcelles pour acquisition par la Commune d'une partie de l'emplacement réservé n° 26

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition transmise par M. BOCCARD Bertrand, propriétaire d'un terrain situé dans le centre du lotissement des Forestières, et dont une partie est placée en emplacement réservé n° 26.

Afin de permettre l'aménagement d'un espace de jeux publics, conformément aux objectifs du PLU approuvé en 2005, Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à un échange de terrain et de verser une somme de 5 000 € à M. BOCCARD en compensation de l'acquisition d'une surface estimée à 700 m² reprise par la Commune.

La Commune prendra en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte le principe d'échange des parcelles avec Monsieur BOCCARD Bertrand tel que défini sur le plan joint en annexe, accepte de verser à M. BOCCARD Bertrand une somme de 5 000 € (cinq mille) en compensation de la surface reprise par la Commune dans le cadre de cette transaction, précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Choix de l'entreprise pour la mise en place de feux tricolores au carrefour de la Grande Rue et de la route de Gallerand.

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres concernant la mise en place de feux tricolores au carrefour de la Grande Rue et de la route de Gallerand.

L'entreprise EIFFAGE ENERGIE présente l'offre la mieux disante avec un montant de 81 332,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour la mise en place des feux tricolores, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet commun entre les Communes de CHAMBON LA FORET, COURCY AUX LOGES et CHILLEURS AUX BOIS pour la mise en place de plaques dites de cocher, indiquant la route départementale n° 109. Le coût d'une plaque pour la Commune est de 161,90 €. Celle-ci sera posée sur le bâtiment de la Poste.

- Monsieur le Maire informe que la société IPI a déposé un permis de construire pour l'agrandissement du site actuel. L'objectif vise une ouverture à la fin de l'année 2020 avec de nombreux emplois prévus. Madame la Sous-Préfète se déplacera le 18 avril sur notre Commune et visitera le site d'IPI.
- L'association « La Forestière » fêtera ses 110 ans le dimanche 28 avril 2019 à 11 h. La cérémonie des déportés aura lieu ce même jour à 10 h 30.
- Sébastien BOUDIN informe le Conseil que Monsieur Gabriel FERNET remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée à la SAFO à l'occasion de la conférence organisée en octobre 2018 dans la Halle de Chamerolles.
- Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet de spectacle qui serait organisé dans le Château de Chamerolles du 1^{er} au 10 août 2019. Le thème porterait sur la période allant de la guerre de 100 ans jusqu'à la seconde guerre mondiale. La production recherche des volontaires (figurants, billetterie,...). Les inscriptions sont possibles jusqu'au 23 avril 2019.
- Mickael DELARUE détaille au Conseil les prochaines manifestations organisées par la Commission Animation. La chasse aux œufs aura lieu le lundi de Pâques à 10 h 30. Pour les 13 et 14 Juillet, le DJ est réservé. Le feu d'artifice a été modifié, il n'y aura plus rien au sol afin que le spectacle soit plus visible de tous. Les fiches d'inscriptions au diner seront insérées dans le prochain Chilleurs Info. Des devis ont été sollicités auprès des commerçants pour le repas.
- Mickael DELARUE informe également le Conseil de la préparation de la fête patronale qui aura lieu les 29 et 30 juin.
- A l'occasion de la Fête de la Musique, l'Amicale des Pompiers prévoit une soirée dansante le samedi 22 Juin au Relais.
- Un rallye à 2 et 4 roues sera organisé par l'association « O Petits Pas » le dimanche 23 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 4 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent Représenté par JC.BOUDIN	Mme LOISEAU Christine Absente excusée	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine Représentée par C. BARBIER	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline Représentée par S.BOUDIN	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine